Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260630-D2026018-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mairie

22120 YFFINIAC

Date de convocation
19/06/2026

D/2026/018

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six le trente juin à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Pascale RIMAURO, Vice-Présidente.

Etaient présents,
Pascale RIMAURO, Noëlle FAUCILLON, Bernadette GUEUNÉ, Kristell MORVAN, Christine LE MAU ANDRIEUX, Séverine LURION, Serge BEDEL, André BARBOTIN, Mariannick PRIGENT, Rozenn LE NAGARD, Emilie MENGUY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
Nathan GUINARD,
Frédéric LENOIR procuration à Pascale RIMAURO,
Fabrice BOULIOU,
Evelyne LALLIER.

Mariannick PRIGENT a été élue secrétaire.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS REPRÉSENTANTS DU CCAS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GCSMS « BAIE D'ARMOR GROUPEMENT SOCIAL »

Le Centre Communal d'Action Sociale est membre du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale de Moyens (GCSMS) Baie d'Armor.

Créé en 2013, ce groupement public réunissait initialement l'ancienne communauté d'agglomération de Saint-Brieuc et plusieurs CCAS du territoire afin de mettre en œuvre des actions mutualisées en faveur des services d'aide à domicile (emploi partagé de référents de secteur, informatisation et développement de la télégestion, mise en place d'un pool de remplacement des aides à domicile les week-ends et jours fériés, etc.).

Depuis 2018, à la suite de la création de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), le GCSMS exerce également, pour le compte de ses membres, un service commun de centralisation intégrant l'acquisition et la fourniture de repas.

À la suite du renouvellement du conseil municipal issu des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de procéder à la désignation des représentants du CCAS appelés à siéger à l'Assemblée Générale du GCSMS.

Conformément à l'article 13.1 de la convention constitutive du GCSMS « Baie d'Armor Groupement Social » :

« Chaque membre dispose au sein de l'assemblée de deux représentants, un titulaire et un suppléant, dont la désignation relève de l'instance compétente du membre concerné ».

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260630-D2026018-DE

Il est proposé de désigner les délégués suivants pour représenter le CCAS au sein de l'Assemblée Générale du GCSMS « Baie d'Armor Groupement Social » :

- Titulaire : Mme GUEUNÉ Bernadette
- Suppléant : Mme Faucillon Noëlle

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **9 voix pour**
- **3 abstentions : Mmes Le Mau Andrieux, Le Nagard et Menguy.**

DÉCIDE :

- **De désigner Mme GUEUNÉ Bernadette en qualité de représentante titulaire du CCAS à l'Assemblée Générale du GCSMS « Baie d'Armor Groupement Social » ;**
- **De désigner Mme Faucillon Noëlle en qualité de représentante suppléante du CCAS à l'Assemblée Générale du GCSMS « Baie d'Armor Groupement Social » ;**

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente du CCAS,
Pascale RIMAURO

La secrétaire,
Mariannick PRIGENT

M. Prigent